

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 30,                  |                       |         |                |        |      |
|------------------------------------------------------|-----------------------|---------|----------------|--------|------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |                       |         |                |        |      |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. |                       |         |                |        |      |
| HEURES.                                              | TEMP.                 | HYGROM. | BAROM.         | VENTS. | GEL. |
| 8 heures du mat.                                     | 14.1 au-dessus de 0.  | 69 leg. | 27 pou. 5 lig. |        |      |
| Midi....                                             | 14.10 au-dessus de 0. | 60 deg. | pou. ligne.    | Sud.   |      |
| SOLEIL.                                              |                       |         | LUNE.          |        |      |
| Lever.                                               | Midiv.                | Couch.  | Phases.        | Age.   |      |
| 0 h.                                                 | 0 h. m. 27            | 0 h.    | Pleine lune.   | 22     |      |

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 30 septembre 1839.

## DES SYSTÈMES POLITIQUES EXCLUSIFS.

Il n'est pas un cœur équitable dont la susceptibilité ne soit profondément émue à l'aspect des froissements et des douleurs qui sont le résultat de notre organisation sociale. Pas un esprit généreux qui n'ait de nos jours consacré ses longues méditations, ses laborieuses études, à chercher le moyen de tarir tant de maux. La société ressemble à un moribond qui cherche à ranimer sa vie dans l'énergie de ses dernières convulsions; la lutte devient d'autant plus terrible qu'il se rapproche davantage de l'instant fatal, avec cette différence cependant que le cadavre social porte en lui le germe providentiel de sa régénération, et conserve, même au milieu des tristes symptômes de sa décomposition, un sentiment d'espoir, présage d'une résurrection brillante. L'humanité, qui jusqu'à nos jours s'était avancée comme au hasard dans la voie des améliorations, commence à pressentir enfin ses destinées. De là les préoccupations systématiques de l'avenir; de là toutes ces généreuses utopies qui ne prétendaient à rien moins qu'au bonheur complet et inaltérable du monde. Chaque tête est un creuset où l'alchimie nouvelle poursuit le grand œuvre de la réforme humanitaire.

Déjà quelques penseurs ont cru avoir trouvé cette nouvelle pierre philosophale, dernier terme de la perfectibilité, dernier mot de la Providence; leurs théories plus ou moins ingénieuses ont rassemblé tour à tour des disciples nombreux et ardents, tant les esprits inquiets de la foule sont avides d'innovations, tant aussi la foi du passé est morte. Cette ébullition des idées nous paraît être le résultat d'un instinct, la conséquence d'un besoin pressant de changement; c'est la loi du progrès qui s'accomplit, c'est le symptôme d'une grande révolution humaine. Tous les chercheurs de théories sociétaires, d'associations égalitaires, ne sont pas aussi insensés qu'on le pense. Ce travail moderne est la première base d'une science encore inconnue qui peut-être nous révélera un jour les lois en vertu desquelles l'humanité, en passant lentement par une série de transformations successives, progresse et se développe; mais tout en honorant les hommes modestes et bons qui ont consacré leur vie à ces utiles recherches, tout en rendant justice aux services rendus par leurs travaux persévérants, à l'impulsion donnée à la pensée par leurs audacieuses propositions, nous devons reconnaître cependant qu'aucun d'eux n'offre encore rien de complètement satisfaisant, d'immédiatement réalisable. Owen, Babeuf, Saint-Simon, Fourier, etc., étaient sans contredit des hommes honnêtes et droits, révoltés des injustices et des cruautés que notre organisation actuelle ou tolère ou engendre; ils ont confessé courageusement leurs doctrines au milieu des ruses et des persécutions, des égoïstes insouciantes, des oppresseurs perfides et même de leurs victimes ignorantes. Deux d'entre eux ont expiré dans la misère et l'autre sur l'échafaud. Gloire à eux! honneur à leur mémoire! Les amis vrais et désintéressés de l'humanité, les consciences pures et dévouées sont malheureusement trop rares; il leur faut le devoir de tout écrivain de leur rendre justice, quels qu'ils soient les préjugés qui existent contre eux. Mais nous ne pouvons nous empêcher de nous élever de toutes nos forces contre l'esprit d'exclusion qui règne parmi leurs disciples, esprit d'exclusion qui à lui seul est capable de neutraliser tout ce qu'il y a de bon à recueillir dans chacune de leurs théories.

Nous ne sommes plus au temps des révélations divines et des aveugles fanatismes. Un homme, quelque éminent qu'il soit, n'est qu'une faible partie du tout; son idée n'est que le produit des idées communes émises avant lui et muries par l'élaboration générale; elle ne peut avoir de puissance que par celles qui la suivront, et à la formation desquelles elle aura contribué dans la proportion de sa valeur intrinsèque. Vouloir l'isoler pour en construire un système absolu, c'est vouloir combiner des nombres avec une seule unité; c'est mettre la pensée d'un seul à la place de la pensée du monde; c'est créer la plus tyrannique et la plus fatale des aristocraties, car c'est ôter au peuple l'action de sa pensée sur l'opinion, qui peut être considérée, quand elle est libre de toute influence et de toute corruption, comme le résumé du savoir commun de l'espèce humaine, et par conséquent comme la cause de la liberté. « Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que M. de Voltaire, disait un écrivain célèbre, c'est tout le monde. » Et il avait raison.

Qu'est-ce qu'une vérité sans l'assentiment général? C'est ce qui féconde la meilleure idée? le contact de toutes les idées, même des plus humbles. Il faut donc que les hommes pensent en commun et consentent à courber leurs orgueilleuses prétentions devant cette intelligence suprême composée de toutes les intelligences, et auprès de laquelle toutes sont égales, parce que toutes sont utiles. L'égalité de la pensée. Avancer cette maxime: Celui qui n'adopte pas absolument mon idée est contre moi, c'est rejeter jusqu'à l'époque où un prêtre disait: Hors de l'église, pas de salut!

main sur la conscience et sans rougir: Je tiens le secret de Dieu, je connais le but de l'humanité et la voie infail-  
lible pour y arriver, je la connais aujourd'hui, je la connaîtrai demain?

La vérité d'aujourd'hui, nous pouvons sans doute la pressentir, mais nous n'en aurons la certitude que lorsqu'elle aura triomphé; et quant à celle qui doit suivre, il ne nous sera donné de l'entrevoir que lorsque demain sera venu.

Ainsi, dans la vie de l'humanité, chaque siècle amène sa tâche, comme chaque jour dans la vie de l'homme.

Les idées sont comme la lumière, leur éclat est produit par la répercussion. Les conceptions les plus sublimes du génie ont souvent eu besoin d'être réfléchies pendant des siècles par les nations les plus civilisées pour acquérir une valeur pratique, et l'on peut dire qu'elles ne sont devenues telles que par le concours successif de toutes les intelligences. En effet, il est facile de comprendre qu'une idée ajoutée aux idées déjà acquises doit enfanter des combinaisons plus parfaites, de même qu'un nombre ajouté à d'autres nombres facilite des calculs plus étendus et plus exacts. Or, si avec une quantité moindre d'idées on ne peut obtenir un résultat aussi avantageux qu'avec une quantité plus nombreuse, il est évident que les connaissances humaines se multipliant les unes par les autres au fur et à mesure qu'elles naissent et s'accroissent, aucun système ne peut être la représentation parfaite des besoins présents de la société, s'il n'est le résultat mathématique de la masse complète de ses connaissances et de ses instincts. Donc il n'y a de sanction légitime pour un système que dans la coopération de tous et l'assentiment général. Le meilleur, le seul possible, c'est celui que la majorité comprend et désire dans le moment présent; tout autre ne serait que le résultat d'une fraction plus ou moins grande d'intelligences. En admettant ce mode de procéder, on légitimerait la tyrannie, c'est-à-dire la domination de la partie sur le tout.

Pour que l'humanité puisse pacifiquement progresser, il est donc nécessaire que la grande famille des hommes se soumette à une seule volonté, résultat d'une pensée commune. Du moment où cette pensée et cette volonté communes se formeront de la pensée et de la volonté de chacun et fonctionneront librement, le problème social se déroulera avec plus de régularité dans sa progression indéfinie. Dans un pareil ordre de choses, toutes les idées sont bonnes et coopèrent au bien-être commun; aucunes ne peuvent être dangereuses et subversives, elles viennent toutes sans exception se modifier, se combiner, se fondre dans l'opinion pour ne former qu'un seul corps; aucune ne peut avoir de puissance dans son isolement, parce qu'aucun être ne voudra et ne pourra faire abnégation de son individualité que devant le jugement public qu'il aura concouru à former.

S'il est bon, s'il est utile d'étudier la marche de l'humanité, d'approfondir ses mystères, il n'est pas moins contraire à la raison de vouloir construire seul et à part l'organisation dans laquelle l'espèce humaine doit entrer. Affranchissez-la des entraves qui l'empêchent de travailler elle-même à l'accomplissement de ses destinées, facilitez et régularisez l'expression de la volonté commune, donnez à chacun la possibilité de cultiver sa raison, la faculté de communiquer sa pensée, la liberté de s'exprimer, et vous verrez quel élan vous aurez donné au progrès.

C'est un système aussi, mais celui-là les comprend tous, et n'en exclut aucun; il réunit tous les hommes de bonne volonté, appelle toutes les intelligences à contribuer au bonheur de tous, et loin de diviser les forces humaines, en les opposant les unes aux autres, il en forme un seul faisceau pour centupler la puissance de leur action. Eh bien! ce système, c'est le nôtre. Nous restons convaincus que le premier obstacle à toute amélioration sociale, c'est une organisation politique où le pouvoir législatif n'est que le produit du vote de quelques privilégiés.

En conséquence, nous demandons une réforme électorale fondée sur l'égalité des droits; mais comme l'exercice de ces droits serait rendu inutile et peut-être dangereux par l'ignorance et la misère du plus grand nombre, abandonné ainsi aux intrigues des fripons, aux exigences des exploités, nous demandons en même temps, pour tous, instruction et bien-être. A la rigueur, cette réforme devrait précéder l'autre; mais ceux entre les mains de qui réside le pouvoir, ou intéressés à n'accorder au peuple ni instruction ni bien-être, afin de prolonger sa dépendance, ou incapables de s'élever à la hauteur de leur mission, ou rebutés par les sacrifices que cette obligation leur imposerait, résistent au cri de l'opinion et n'ayant encore rien su créer pour y satisfaire, il faut bien que le peuple s'affranchisse de leur tutelle inhabile ou perfide, et s'élève de lui-même, par la force des choses, à la hauteur de sa souveraineté; car, nous le répétons, c'est à cette souveraineté seule qu'il appartient de réformer sciemment et efficacement, c'est d'elle que l'avenir dépend. La société a donc besoin avant tout que les membres qui la composent concourent et consentent avec des droits égaux, chacun selon ses facultés, à la confection des lois; de l'égalité politique découlera nécessairement l'égalité sociale, c'est-à-dire une répartition des jouissances et des

devoirs calculée d'après les justes exigences de chacun et les exigences plus sacrées encore du bien-être commun.

Mais quelle que soit la perfection de l'administration matérielle, elle ne saurait à elle seule réaliser une organisation sociale qui réponde au sentiment du beau et du grand que la Providence a mis en nous, sans doute pour nous conduire à ses fins. Les conventions, les lois peuvent empêcher le monopole et l'usurpation, assurer la liberté et le bien-être, régler enfin avec prévoyance et sagesse les rapports rigoureux des individus entre eux et dans la société; mais l'amour du bien, la tendresse pour ses frères, le dévouement enfin, le droit humain peut-il les inspirer? non, certainement non. Sans eux cependant rien de noble, rien d'élevé; les arts ne sont plus que des futilités méprisables, la vertu qu'une duperie; les nations ne peuvent être comparées qu'à de vastes comptoirs, à des entreprises commerciales auxquelles chacun ne tient que par ses intérêts; l'homme n'est plus qu'un animal composé d'une tête et d'un ventre, l'âme immortelle ne saurait habiter dans une si ignoble enveloppe. Il faut donc aux citoyens, pour les relier entre eux, une foi, une morale qui leur fasse chérir leur patrie et ses institutions, par respect du juste, par amour du beau.

Ainsi, affranchir, harmoniser, moraliser, voilà la tâche de notre siècle. L'affranchissement c'est la liberté; l'harmonie c'est l'égalité; la morale c'est la fraternité. Peuple, ne te laisse donc pas fasciner par de vaines illusions; que ces trois mots restent inscrits sur ta bannière; ils furent le symbole de nos pères, et tu ne peux les effacer sans trahir ta cause, car l'œuvre n'est pas encore achevée. Quant à nous, qui ne voulons ni flatter les passions, ni caresser tes erreurs, qui ne combattons que pour le triomphe de la justice, nous demandons:

Une réforme politique et sociale ayant pour but la liberté, l'égalité et la fraternité;

Et comme moyen de transition et de soulagement passer:

1<sup>o</sup> Une réforme électorale basée sur l'égalité des droits;  
2<sup>o</sup> L'établissement d'un système commun d'éducation et d'instruction indépendant de toutes castes, de toutes sectes, obligatoire pour tous, et soumis à la direction d'un grand jury national;

3<sup>o</sup> Une organisation industrielle qui délivre de toute exploitation le travail et le talent pauvres, établisse la répartition des produits sur des proportions plus équitables, régularise le commerce par une direction unitaire, et enfin égalise les chances de bonheur, en étendant les ressources du crédit à la capacité et à la probité, et en restreignant dans de justes limites la transmission des propriétés par héritage;

4<sup>o</sup> La création de fêtes publiques, d'institutions qui aient pour but de purifier les mœurs, d'élever les âmes, d'anoblir les imaginations, de les enflammer pour la vertu, de leur faire aimer la patrie, de remplacer l'influence stupide de la richesse et de l'oisiveté par celle de la vertu et du travail utile, en leur accordant publiquement des témoignages d'estime qui, sans détruire l'égalité puisqu'ils seraient passagers, serviraient à la fin pour tous de stimulant et d'exemple.

Si nous parvenions à obtenir ces immenses améliorations, réclamées, il est vrai, par quelques gens de bien éclairés et consciencieux, mais que, par malheur, le plus grand nombre ne peut encore comprendre et qu'il traite de rêves et d'utopies, les autres s'accompliraient d'elles-mêmes et sans efforts; une voie large et facile serait ouverte au progrès, et les théories sociétaires pourraient se produire hardiment devant un juge intéressé à les adopter si elles sont bonnes, à les rejeter si elles sont mauvaises, et de l'appréciation duquel dépend leur réalisation. C. B.

Le conseil municipal n'ayant pas tenu de séance jeudi dernier, nous n'avons pas de compte-rendu à publier aujourd'hui.

Le *Siccle* publie un plaidoyer signé Balzac en faveur du condamné Peytel. Ce n'est pas nous qui avons dit les premiers que ce n'était encore là, de la part de ce romancier, qu'une manière nouvelle d'exploiter la curiosité publique. Le jury a prononcé dans cette horrible affaire, et l'insistance de M. de Balzac à faire de cet assassin un autre Calas ne peut guère s'expliquer. Il y a des gens qui sont malades quand le public cesse un moment de s'occuper d'eux. L'autre jour, M. de Balzac demandait publiquement que le gouvernement achetât d'avance deux ou trois millions les œuvres des *maréchaux de France* littéraires, et il se nommait modestement un de ces maréchaux. Après ce ridicule, M. de Balzac en a déposé un autre: il veut, dans une affaire qui n'est nullement politique, réformer, lui homme de lettres, un jugement qui a été prononcé par douze hommes jurant devant Dieu et devant leurs semblables de n'écouter que le cri de leur conscience.

Le plaidoyer de M. de Balzac ne changera rien au cours des événements. A moins de cassation pour vice de formes, l'arrêt de mort prononcé contre Peytel ne sera point annulé par les phrases du célèbre romancier; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il le sait bien. Ce que nous regrettons, c'est que le plaidoyer ait été inséré dans le *Siccle*. C'est dans la *Presse*, dans le seul journal de M. Emile

de Girardin, l'ancien associé de Peytel, qu'il aurait dû trouver place.

Le Corsaire a envisagé les prétentions de M. de Balzac sous leur véritable jour, et il sait bien ce que vaut au fond cet étalage d'humanité et d'amour de la justice à propos du condamné Peytel. Voici le judicieux article qu'il publie à ce sujet :

CE QUE C'EST QU'UNE LÉGERETÉ.

On sait que M. de Balzac a entrepris la réhabilitation de Peytel, et qu'à lui seul, et à cent lieues du théâtre de l'événement, il veut avoir plus de perspicacité que les gendarmes qui ont arrêté l'homme, que les juges qui ont instruit l'affaire, que le jury qui a rendu un verdict, que la cour qui a prononcé un arrêt.

Nous ne voulons pas rechercher si en poétisant la figure de Peytel, après une sentence rendue, son défenseur officieux ne tend pas à rendre odieux des hommes qui, certes, méritent un peu plus d'égards que celui que la loi a frappé; des jurés dont on trouble la conscience, des magistrats impartiaux, un procureur du roi devant qui on évoque une victime, enfin l'opinion d'une localité à peu près entière.

Défendre la tête d'un homme est un rôle qui jouit de grands privilèges, même quand ce rôle sert de manteau à une vanité individuelle poussée hors des gonds; même quand on se fait un hochet de cette tête de coupable pour jouer au jeu d'une célébrité quelconque.

Dès que M. de Balzac exprime l'intention d'arracher un homme à l'échafaud, il n'y a plus à rechercher si c'est là une banque à son usage ou à l'usage du journal qu'il desservit: il n'y a pas même lieu de s'étonner que ce journal qualifie d'admirable un plaidoyer qu'il va insérer, à la plus grande gloire de son renouvellement. Absolument comme s'il disait: — Je suis admirable, je n'insère que des choses admirables.

Il s'agit d'un condamné à mort; il faut se taire. La critique ne peut pas suivre la spéculation sur un terrain où l'on bat monnaie avec des têtes. Elle doit attendre avec réserve qu'il jaillisse quelque lumière du sein d'un événement ténébreux, prête à bénir le ciel et M. de Balzac d'avoir lavé un innocent, s'il le lave.

Seulement, comme aujourd'hui le romancier s'adresse à des gens sensés, il faut le prier, pour qu'on puisse garder quelque sérieux vis-à-vis de son rôle de défenseur, de ne pas insérer des phrases aussi admirables que celles-ci :

« Je n'ai pas la prétention de faire de Peytel un saint; il a été souvent entraîné à des légèretés. Ces légèretés, qui d'ailleurs ne touchent en rien à la probité, l'ont conduit à avoir, au moment où j'écris, les fers aux pieds comme les plus vils criminels, et à vivre dans l'incertitude de savoir s'il sortira de sa prison ou pour aller à l'échafaud, ou pour comparaître devant une autre cour d'assises, ou pour traîner le boulet d'un homme gracié. »

Des légèretés, de simples légèretés ont conduit là ce pauvre M. Peytel. Légèretés, comment trouvez-vous le mot ?

Et dire que cette infâme cour d'assises de Bourges, département de l'Ain, a condamné un particulier à mort pour de simples légèretés ! Mais c'est donc un peuple de cannibales, que ce peuple de la vieille Bresse ?

Un homme revient de nuit à Belley avec une femme morte dans sa voiture; légèreté.

On va sur la route, à la recherche, et on trouve un second cadavre; légèreté pure.

Il y a deux morts dans une nuit; légèreté, mon Dieu ! rien que légèreté.

Hommes légers, prenez-y garde, évitez de vous trouver sur des monceaux de victimes; on vous accuserait inévitablement.

Et si à vos légèretés vous unissiez des dettes, ornement dont les hommes légers se privent fort rarement, vous seriez des mortels douloureusement enfoncés; car, comme dit M. de Balzac : « IL EST DOULOUREUX DE PERDRE LA TÊTE POUR DES MÉMOIRES EN RETARD. »

Nous ne savons pas comment le célèbre romancier arrangerait sa nuit du pont d'Anderet, et nous désirons qu'il le fasse de manière à arracher une proie à la vindicte publique; mais nous l'invitons à ne point prodiguer des phrases dans le goût de celles qui précèdent, car ce serait aggraver la peine de son client, que de le rendre ridicule après l'avoir laissé tout aussi criminel.

Le clergé fait chaque jour de nouveaux actes d'intolérance. Samedi un jeune homme, marié à une demoiselle protestante, a présenté au baptême, à l'église de Serin, un enfant qui venait de naître, et dont la grand-mère protestante était naturellement la marraine. M. le curé a refusé le baptême à l'enfant, en exigeant, pour l'accorder, que la marraine fût changée. Le père n'a pas voulu céder aux exigences insolites du prêtre, car à Lyon ces sortes de baptêmes sont fréquents et se font d'ordinaire sans difficulté, et l'enfant a été porté hier au temple protestant; c'était la manière la plus simple de répondre à l'intolérance.

Vendredi dernier, vers les dix heures du soir, on entendit sur le quai d'Orléans un coup de pistolet tiré sur le bord de la Saône; plusieurs personnes s'approchèrent pour en reconnaître la cause. On ne trouva rien d'abord. L'un d'elles, un jeune teneur de livres chez M. S..., se hâta d'aller chercher de la lumière pour explorer les bords de la Saône avec plus de soin. Cet empressement lui fut fatal, car dans ses recherches le pied lui glissa, et il tomba dans la rivière en ce moment fort grosse. Personne n'osa lui porter secours en cet endroit dangereux; il reparut un instant sous l'arche du Pont-de-Pierre, puis disparut sous les bateaux de la Mort-qui-Trompe. Ce jeune homme, victime de son empressement, laisse une veuve dans le plus grand désespoir.

Quelques personnes disent que l'on a plus tard retrouvé un pistolet sur le bord de la rivière, mais nous ne saurions l'affirmer.

Hier dimanche, à cinq heures du matin, un vieillard de 80 ans, arrivé à un état d'enfance, s'est jeté ou est tombé de sa fenêtre, située au cinquième étage d'une maison de la rue de la Monnaie. Il est mort sur le coup; ses obsèques ont eu lieu ce matin.

Dans la journée de dimanche, une jeune personne, poussée par on ne sait quel motif de désespoir plus ou moins fondé, s'est précipitée du haut du pont de l'Hôpital dans le Rhône. Soit que le courant du fleuve s'engouffrant dans ses vêtements ait contrarié ses projets de suicide, soit que l'approche de la mort ait rendu à la jeune fille le désir de la vie et la force de tenter des efforts de salut, nous l'avons vue portée sur l'eau jusqu'en face de l'Hôpital militaire où des barques sont venues la recueillir.

On lit dans le Journal de Saint-Etienne :

Une réunion de dames brillantes de toilettes, et fort nom-

breuse pour les habitudes de Saint-Etienne, où les dames se montrent si rarement en public, se montrait avant-hier dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour le concert de M<sup>lles</sup> Cundell.

Les deux aimables cantatrices et les artistes qui les accompagnaient ont été accueillis par des salves d'applaudissements mérités.

L'inauguration de la statue du brave colonel Combes n'a pas eu lieu le 18 du mois dans la petite ville de Feurs, comme on l'avait annoncé. Les préparatifs obligés pour cette solennité ne sont pas encore entièrement terminés.

On lit dans le Journal de Saint-Etienne :

Nous avons dit que le commerce de Saint-Etienne, les manufacturiers et les exploitants de mines s'étaient réunis pour signer une pétition adressée à M. le ministre des travaux publics contre les prétentions de la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Des extracteurs et des industriels de Givors se sont réunis à nos concitoyens pour signer cette pétition dont voici le texte :

A M. le ministre des travaux publics.

« Monsieur le ministre,

« Les soussignés, exploitants de mines, négociants et manufacturiers, réclament auprès de vous contre la demande en augmentation de tarif que la compagnie du chemin de fer de Lyon vient de vous adresser.

« La loi qui autorise l'administration à augmenter les tarifs des chemins de fer a eu en vue de venir au secours de quelques entreprises qui, sans cette faveur, ne pourraient exister. Ce serait faire un incroyable abus de cette loi, que l'appliquer au chemin de fer de Lyon que tout le monde reconnaît maintenant comme une des entreprises les plus prospères de ces derniers temps. Ce qui le prouve d'une manière évidente, c'est que la compagnie change et agrandit tout son matériel primitif sans appel de fonds et avec les bénéfices qu'elle a déjà retirés de ce chemin, tout défectueux qu'il était d'abord. Ces dépenses d'agrandissement seront prochainement terminées; alors les bénéfices annuels qui, d'après les comptes-rendus de la compagnie, s'élèvent à plus d'un million de francs pour un capital effectif de quatorze millions de francs, cesseront d'avoir cet emploi et formeront un dividende considérable en sus des 4 0/0 payés jusqu'à ce jour aux actionnaires. Aussi les actions sont recherchées même au-dessus du pair à Lyon et à Saint-Etienne. Ce fait seul, qui est de notoriété publique, n'eût pas permis à la compagnie du chemin de fer de formuler une semblable demande, si elle ne comptait sur la haute influence de ses principaux actionnaires. Nous comptons, à notre tour, monsieur le ministre, sur la protection du gouvernement, gardien éclairé et impartial des droits de tous. Vous ne voudrez pas sans doute attacher votre nom à une mesure injuste, et aggraver, en vue de quelques intérêts privés, la position précaire des houlrières de la Loire et des intérêts nombreux qui s'y rattachent.

« Agréez, etc. » (Suivent les signatures en grand nombre.)

On lit dans le Courrier de l'Isère :

Il serait temps, ce nous semble, de mettre un terme à ces vaines luttes que les bateaux à vapeur engagent souvent entre eux pour gagner quelques minutes d'avance sur leurs concurrents, et qui compromettent la sûreté, la vie des passagers.

Vendredi 27, devant Tournon, quatre personnes ont payé de leur vie les quelques minutes qu'on voulait gagner. Au moment de l'arrivée du bateau à vapeur, on arrêta ordinairement la machine pour prendre les voyageurs. Cette sage précaution n'ayant pas été prise, un bateau contenant six personnes s'est engagé dans les roues et a été englouti. Les deux patrons, ayant pu saisir une corde, ont seuls été sauvés.

De pareils faits méritent toute l'attention de l'autorité et du public.

Dans la session de 1838, le conseil-général avait déjà exprimé le vœu que nous renouvelons aujourd'hui. Il demandait alors qu'on imposât aux bateaux l'obligation de s'arrêter à des lieux déterminés, toujours après avoir fait cesser le mouvement de la machine et des roues. L'autorité n'aurait pas dû attendre qu'un malheur aussi grand vint lui faire comprendre toute la portée de ce vœu.

— Un autre accident non moins fâcheux est arrivé le même jour au Bourg-lès-Valence. Trois patrons conduisant une barque ont été lancés dans le fleuve par le choc d'une rame, et l'un d'eux y a trouvé la mort, malgré tous les efforts tentés pour le sauver.

Paris, 28 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le ministère nous fait faire les plus belles promesses pour la session prochaine. Hier on nous annonçait que M. Passy s'occupait très-activement d'un projet de conversion de la rente, et que ce projet, déjà élaboré en grande partie, serait présenté dès les premiers jours de la session. Aujourd'hui on nous dit que M. Teste donne tous ses soins à un projet de loi sur l'organisation et la compétence de la cour des pairs, projet qui doit conduire à un commencement de réforme dans la législation de septembre. En vérité, nous ne serions pas étonnés d'apprendre demain que M. Duchâtel médite des changements presque radicaux dans la loi électorale. Ces bonnes intentions qu'on prête aux ministres ont un double but : d'abord ils donnent de la popularité à des hommes qui en ont un si grand besoin; ils ont en outre pour résultat de détourner les citoyens qui en auraient l'idée, de demander par voie de pétition les améliorations et les réformes dont on attribue la pensée au cabinet.

Nous déplorons la crédulité avec laquelle ces bruits sont accueillis, et la confiance qu'un grand nombre de personnes sont trop disposées à accorder aux bonnes intentions des ministres. C'est toujours en procédant ainsi que les partisans du système de statu quo arrivent à leurs fins. Ils disent au pays : « Comptez sur nous, laissez-nous faire; nous nous occupons sérieusement de vos intérêts politiques et matériels. » Et puis, quand le pays, sur la foi de ces promesses, se croise les bras et s'endort, ils se frottent les mains en se félicitant du nouveau succès que leur rouerie a conquis. Nous croyons que c'est dans ces sentiments, avec cette prévention, qu'il faut accueillir les prétendus projets de réforme que des amis intéressés prêtent aux ministres; c'est le moyen d'échapper à un désappointement qui nous paraît inévitable, car nous n'attendons pas plus du cabinet du 12 mai la réforme des lois de septembre, que nous n'espérons de lui des améliorations à la loi électorale et la conversion de la rente.

Les hommes comme MM. Teste, Passy, Dufaure, etc., ne sont pas de taille à se mesurer avec toutes les grandes questions que l'on verrait surgir au premier coup porté dans l'édifice de réaction qu'on a bâti depuis neuf ans; il ne faut pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner, car on ne tarderait pas à s'apercevoir de la profonde déception qui se trouve cachée sous la mauvaise foi et l'impudence des déserteurs du centre gauche.

— Nous avons déjà dit que don Carlos, en passant à Châteauroux, avait assisté à la grand-messe. Nous avons appris depuis que ce prince malheureux avait été reçu par le clergé de cette ville comme aurait pu l'être Louis-Philippe, si, en faisant visite aux habitants de Châteauroux, il lui avait pris fantaisie d'aller faire ses dévotions dans leurs églises. Nous croyons que le clergé outrepassa ses pouvoirs en rendant à don Carlos des honneurs royaux. Il se peut que notre saint-père ait reconnu don Carlos pour le seul et véritable roi des Espagnes; mais ce n'est pas une raison pour qu'un clergé salarié par l'état traite avec toute la déférence due à la qualité de souverain un homme que le gouvernement français considère et traite comme un prisonnier. Nous espérons donc que, s'il prenait fantaisie au clergé de Bourges de faire disposer dans sa cathédrale un trône destiné au prince malheureux qui, pendant si longues années, a entretenu en Espagne une effroyable guerre civile, l'autorité comprendra assez bien ses devoirs pour empêcher une manifestation qui ne serait autre chose qu'une protestation contre la politique que, depuis sa conversion à la cause de Christine, le gouvernement paraît vouloir suivre à l'égard de l'Espagne.

— On avait annoncé que la cour des pairs reprendrait dans le courant du mois d'octobre le jugement des accusés du 12 mai. Rien n'annonce, jusqu'à présent, que la noble cour soit décidée à mettre si tôt un terme aux angoisses des malheureux qui, depuis plus de quatre mois, attendent qu'on veuille bien statuer sur leur sort, et subissent une détention préventive d'autant plus dure que le pouvoir paraît peu s'inquiéter de faire droit aux nombreuses réclamations soulevées par la presse à l'occasion du régime dur et impitoyable qu'on inflige aux prisonniers politiques.

— Le baron Brunow, après avoir rempli sa mission à Londres, se rendra à Stuttgart, où il doit exercer les fonctions d'ambassadeur russe près la cour de Wurtemberg. Le comte de Nesselrode, fils du diplomate de ce nom, l'accompagnera comme secrétaire intime.

— Le maréchal Clauzel a quitté Toulouse le 24 courant pour se rendre à Toulon, où il va rejoindre ses collègues de la chambre des députés qui se proposent de s'embarquer bientôt pour l'Afrique.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.

Les fonds anglais étant encore arrivés aujourd'hui avec une nouvelle baisse de 3/8 0/0, les opérations de la bourse à Tortoni ont commencé par des offres à 81 et ensuite à 80 97 1/2. Jusqu'au moment de l'ouverture il n'y a plus eu d'autres variations, et le premier cours au parquet a été 80 95. Pendant toute la durée de la bourse, les variations ont été à peu près sans intérêt. La rente s'est maintenue entre 80 95 et 81, et on a même fait en ce moment 81 5, mais au parquet seulement. Le dernier cours au parquet a été 80 95. A quatre heures on demandait à 80 97 1/2.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 21 septembre. — Ben Durand, ce jof devenu si célèbre dans la régence, ce rusé diplomate, qui avait la confiance des gouverneurs et du chef des Arabes, est mort empoisonné. Cette nouvelle a été annoncée à sa famille par un courrier, et ses frères sont partis ce matin pour aller chercher son corps et le soumettre à l'autopsie, opération qui dévoilera peut-être la cause de sa mort. Voici les détails que j'ai pu me procurer sur cet événement.

Ben Durand s'était rendu auprès de l'émir du côté de Miliana pour y traiter de quelques affaires particulières et pour remplir auprès de lui une mission que M. le gouverneur-général lui avait confiée. Il s'agissait, à ce qu'on croit, de la fourniture de vivres et de transports à la colonne qui doit aller à Hamza. Douvres et de transports à la colonne qui doit aller à Hamza. Douvres et de transports à la colonne qui doit aller à Hamza. Douvres et de transports à la colonne qui doit aller à Hamza.

Ben Durand était à peine arrivé avec son domestique aux limites de notre territoire, qu'ils éprouvèrent l'un et l'autre de violentes coliques, et le mal faisant des progrès rapides, ils s'arrêtèrent et expirèrent après les douleurs les plus aiguës.

Malgré toutes les précautions que les musulmans prennent pour ne rien changer à leurs habitudes, nos usages, notre civilisation commencent à s'infiltrer chez eux. Abd-el-Kader a voulu un corps de troupes régulières manœuvrant à l'européenne.

Aujourd'hui, l'émir est activement occupé à organiser à Miliana une brillante musique. Il a fait acheter, il y a quelques jours, un grand nombre d'instruments en cuivre, chez M. La-tit, rue Babazon; c'est un maître de musique des chasseurs d'Afrique qui est chargé de cette organisation.

Des Arabes arrivés hier de Miliana ont annoncé que tous les déserteurs français qui avaient pris du service dans l'armée régulière de l'émir l'ont abandonné, à l'exception d'un condamné militaire.

Ces malheureux avaient à supporter la faim et toutes sortes de mauvais traitements. On ne connaît pas encore la direction que cette bande a prise; on craint qu'elle ne vienne ravager les fermes et les villages de la plaine.

Nous avons vu arriver par le dernier courrier M. Blondel, directeur des finances, absent depuis long-temps; M. Blanqui, de nos économistes les plus distingués, qui vient étudier le pays, et le général Rostolan, qui prend le commandement d'une brigade.

MOUVEMENT DES PORTS MILITAIRES.

TOULON, le 26 septembre. — La corvette la Sabine est sortie de port le 25, et est allée mouiller en petite rade.

Le même jour, le transport la Ménagère a appareillé de la rade du lazaret pour aller mouiller en petite rade.

La corvette de charge l'Agate, commandée par M. Barral, capitaine de corvette, a mouillé en rade du lazaret le 26, et

nant d'Alger d'où elle est partie le 19, ayant laissé sur les lieux le *Liamone*, la *Chimère* et le *Cocyle*; elle a à bord trente-deux condamnés.

BREST, le 19 septembre. — Le détachement de marins qui montait la frégate *Africaine* est rentré le 17 septembre à la division. Ce détachement est envoyé chaque jour en corvée à bord de l'*Africaine* jusqu'à remise entière des objets du matériel de cette frégate.

La corvette la *Caravane* est destinée à aller porter à la Martinique et à la Guadeloupe des détachements d'infanterie de marine.

Le transport l'*Ile-Madame* est prêt à partir pour Rochefort, avec un chargement de vieux canons.

Le transport la *Marguerite* est toujours attendu de Rochefort.

La 2<sup>e</sup> section de la 26<sup>e</sup> compagnie permanente sera embarquée le 30 de ce mois sur le vaisseau le *Neptune*.

Le bateau à vapeur le *Vélose*, qui a remorqué la frégate l'*Africaine* de Saint-Servan à Brest, est parti hier.

L'armement du vaisseau le *Neptune* est très-avancé; il pourra mettre en rade pour le 1<sup>er</sup> du mois prochain.

La frégate l'*Astrée* est toujours en quarantaine.

CHEBOURG. — Les canonnières-bricks l'*Alouette* et la *Vedette* ont mis en rade mardi dans la journée. Ces deux bâtiments vont se rendre au blocus de Buénos-Ayres. (Toulonnais.)

## Faits Divers.

Beausire est un ex-troquier, porteur d'un beau physique, quant au moral, d'un imperturbable sang-froid, et quant aux croyances, d'un scepticisme complet au sujet de la fidélité des femmes. Cette incrédulité fâcheuse l'avait jusqu'à présent empêché de donner son nom à une jeune Alsacienne qui, pour le retrouver, était venue à Paris. Enfin, il y a quelques jours, après de nouvelles demandes, suivies d'énergiques refus, Thérèse (c'est le nom de l'Alsacienne), quittant le bras de Beausire près du pont de Grenelle, s'est élancée dans la Seine. « C'est qu'elle sait nager », dit le stoïque militaire aux passants, immobiles de surprise et d'effroi; une femme ne se péril pas pour un homme, et cette couleur n'est pas bon teint. »

Cependant la pauvre fille se débattait, et luttait avec peine contre le courant qui l'entraînait; ses forces s'épuisaient, elle allait disparaître. « Ce n'est donc pas une frime! s'écria Beausire épouvanté... En ce cas, en avant! » A ces mots, il se jette à la nage, repêche sa maîtresse, et la ramène sur la rive, en lui disant galement: « Thérèse, c'est assez... vous serez Mme Beausire... mais si je vois que jamais vous bronchiez et que vous retourniez à l'eau, je n'irai plus vous chercher. »

— Nous avons annoncé l'incendie du couvent des trappistes, à Briguebec. Dans tout le département de la Manche, des quêtes ont été faites au profit des incendiés, et ces quêtes, jointes à la prime d'assurance, non-seulement suffiront à réparer le désastre, mais encore rendront le couvent beaucoup plus riche qu'auparavant.

« Il est convenable de faire remarquer, dit le *Pilote du Calvados*, que le devoir de tout propriétaire assuré, lorsque vient à éclater chez lui un incendie, est de travailler de tous ses efforts à en arrêter les progrès. Or, on assure que, pendant qu'une partie du couvent brûlait, et que le tocsin appelait tous les habitants de la contrée à combattre l'incendie, les trappistes continuaient, dans un autre corps de bâtiment, à chanter les vêpres, aussi tranquillement que si le feu eût été à Pékin ou à Constantinople. Ce mépris pour les intérêts matériels est fort édifiant sans doute, mais ne fait-il pas un contraste assez bizarre avec le soin que le couvent avait pris de faire assurer ses biens de ce monde, et avec le soin qu'il a pris de recueillir le tribut de la générosité des fidèles? »

— Selon des relevés fort exacts, il y aurait maintenant en Europe 10,797,333 pauvres, c'est-à-dire un vingtième de la population totale. Le nombre des ouvriers qui ne vivent que du produit de leur travail et que la moindre crise peut précipiter dans la misère s'élève à 50,000,000 ou à un cinquième de la population générale. La masse des indigents est évaluée approximativement à 17,000,000.

Londres renferme 105,000 nécessiteux sur 1,358,000 habitants; Liverpool 27,000 sur 80,000. En 1821, on comptait à Vienne en Autriche, sur une population de 270,000 individus, 37,554 pauvres. Depuis 1825, ce chiffre se trouve réduit à 20,580, bien que la population ait augmenté.

A Copenhague, on ne compte guère que 5,000 indigents sur 120,000 habitants; tandis qu'à Rome il s'élève à plus de 30,000 sur une population de 170,000 habitants: c'est plus d'un cinquième. On évalue à un vingtième la population indigente en Italie.

A Venise, on comptait dernièrement sur 100,000 plus de 70,000 pauvres, c'est-à-dire plus des deux tiers de la population.

A Amsterdam, on compte 80,000 pauvres sur une population de 188,000 âmes; il ne se trouve guère que 12,000 nécessiteux.

Dans le canton de Glaris, en Suisse, le quart de la population est dans l'indigence.

LE BRICK L'AMISTAD. — Voici les détails que publie le *Journal du Havre* sur ce navire qu'on avait signalé dans les parages de New-York comme naviguant sans direction arrêtée:

« Le *Washington* était occupé à prendre des sondes entre les points de Gardner et de Montauk, quand il aperçut, mouillé près de la pointe de Culloden, un brick dont l'apparence était si suspecte, que le commandant se crut autorisé à le faire arraisonner. Voyant, en approchant, un assez grand nombre d'hommes sur la grève qui allaient et venaient du bord à terre, il fit armer un canot et l'expédia sous le commandement d'un officier.

« En accostant, on vit sur le pont un assez grand nombre de nègres, parmi lesquels deux hommes blancs, qui s'avancèrent aussitôt le long du bord, en réclamant la protection de l'officier; ils répondirent à ses interrogations que le brick était espagnol, se nommait *Amistad*, capitaine Ramonlues, et qu'il était parti de la Havane pour Guanaja, près du port Principe, avec cinquante-quatre nègres et deux passagers à bord. Les noirs, quatre jours après le départ, s'étaient emparés du navire avec l'intention de retourner à la côte d'Afrique. Pedro Montès, passager, et Jose Rues, maître des esclaves et propriétaire d'une partie de la cargaison, avaient été seuls sauvés du massacre pour conduire le bâtiment.

« Après avoir louvoyé quatre jours dans le golfe de Bahama, ils firent route vers l'île de Saint-André, près de New-Providence, et de là atteignirent Green-Key, où les nègres firent de l'eau. De cette place, P. Montès mit le cap sur New-Providence, laissant les noirs dans la persuasion qu'il gouvernait sur les côtes d'Afrique; toutefois, ils ne voulurent pas permettre que le navire entrât dans aucun port, ils se contentèrent de mouiller la nuit au large de terre.

« Pendant tout ce temps, la position des deux blancs était déplorable; traités avec la plus grande dureté, ils avaient à chaque instant à craindre pour leur vie, et P. Montès, chargé de la route du navire, souffrait horriblement de deux blessures qu'il avait reçues, l'une à la tête et l'autre au bras. Plusieurs

fois les nègres lui intimèrent l'ordre de se diriger sur la côte d'Afrique, et, se défilant de lui, gouvernaient eux-mêmes pendant le jour, guidés par le soleil; mais la nuit, P. Montès changeait la route, et les ramenait près de leur point de départ. Ils demeurèrent trois jours sur les côtes de Long-Island, après quoi ils restèrent pendant deux mois en dérive en pleine mer, gouvernant parfois vers l'est, et aussi souvent que les blancs le pouvaient, mettant le cap à l'ouest ou au nord, toujours dans l'espoir de rencontrer quelque navire de guerre qui les pût retirer de cette horrible position.

« Plusieurs fois ils furent abordés par des bâtiments, entr'autres par un schooner américain de Kingstown; alors on faisait cacher les blancs, et les noirs faisaient des échanges. Ce schooner de Kingstown leur fournit une dame-jeanne d'eau pour la modique somme d'un doublon (86 fr.), et s'apercevant que les noirs avaient de l'or, il resta pendant trente quatre heures amarré le long de l'*Amistad* pour trafiquer, bien qu'il s'aperçût que le navire n'était pas fort en règle. On était alors au 18 août. On fit un peu de chemin à l'ouest, et le 20, à 25 milles de distance de New-York, ils furent abordés par le *Pilot-Boat* n° 8, qui leur donna quelques provisions.

« Le *Pilote* n° 4 les héla aussi; mais, quand il fit mine d'accoster, les noirs s'armèrent et ne voulurent permettre à personne de monter à bord. Ils étaient alors si exaspérés contre les blancs, qui les avaient ainsi jetés hors de leur route, qu'à chaque instant ceux-ci s'attendaient à être massacrés.

« Ce fut le 24 août qu'ils mouillèrent pour faire de l'eau à Culloden, point où le *Washington* les captura, et les remorqua dans le port de New-London.

« Le chef et le héros de cette sanglante tragédie fut aussitôt mis aux fers. Il se nomme Cingues; c'est un homme de 5 pieds 8 pouces, âgé de 25 à 26 ans, bien fait et fortement constitué. Sa physionomie est intelligente et annonce une grande dose d'énergie et de sang-froid. « C'est, ajoute le journal américain, un noir qui, à la Nouvelle-Orléans, vaudrait hardiment, *under the hammer*, 1,500 piastres. C'est lui qui a tué le capitaine et les deux matelots de sa main, en leur coupant le cou, et les dos des nègres portent de profondes marques de la douceur avec laquelle il les traitait. Il s'attend à être exécuté; mais il montre un calme digne des stoïciens de l'antiquité.

« Les noirs capturés sont au nombre de 39; 15 sont morts pendant la traversée, qui a duré 63 jours. Le navire et la cargaison, qui ont été vendus à New-Haven pour compte de qui de droit, valent environ 40,000 livres. Le tout était assuré à la Havane. »

## Extérieur.

ESPAGNE. — PAMPELUNE, 23 septembre. — Je ne chercherai point à vous peindre les transports de joie et de bonheur qu'a fait éclater parmi nous la solution de la guerre civile dans nos provinces; ce sont de ces choses qu'il faut voir de ses propres yeux x.

Espartero est entré à Pampelune vendredi 20; l'accueil qui lui a été fait se ressentait de l'enthousiasme de nos compatriotes. Le général a réuni en conseil extraordinaire tous les corps constitués qui lui ont adressé des félicitations; puis il leur a adressé un discours qui a produit une profonde sensation. Je regrette de ne pouvoir vous le transmettre textuellement; je suis bien aise de vous en donner une esquisse aussi complète que me l'a permis une simple audition. Vous sentez qu'aucune pensée ne s'est perdue, parce que nous écoutons tous avec la plus religieuse attention. Espartero attire les yeux de tous, et, comme je connais ses actions, je me suis attaché à voir si ses paroles étaient en harmonie avec elles. Espartero marque partout où il passe un profond amour pour le pays; il n'a jamais à la bouche que les mots de liberté et de patrie. Je ne sais pas trop ce que cela prouve depuis que nous savons à quoi nous en tenir sur les paroles des hommes puissants. Toujours est-il certain qu'il a fait beaucoup de plaisir chez nous, si confiants.

Le général a d'abord remercié nos autorités du concours efficace qu'elles lui avaient toujours prêté, et leur a exprimé les sentiments les plus bienveillants pour notre population qui est une de celles, a-t-il dit, qui ait le plus souffert pendant la guerre et qui s'est toujours conservée fidèle; puis il a ajouté ces paroles très-remarquables:

« On a fait sonner bien haut mon ambition personnelle, mes projets de dictature: de l'ambition, j'en ai toujours eu, j'en ai encore; mais c'est l'ambition de terminer la guerre civile, de rendre la paix à mon pays. Quand ce jour fortuné, qui n'est pas éloigné, je l'espère, sera arrivé, j'irai à Madrid, je déposerai respectueusement aux pieds de la reine mon bâton de commandement, et elle voudra bien m'accorder la plus douce récompense que je puisse ambitionner, celle de pouvoir rentrer à Logrono comme simple particulier, et d'y rendre, si mes concitoyens le permettent, de modestes services comme alcade ou revêtu de telle autre fonction civile qu'on voudra bien m'accorder. Voilà mon unique, ma plus chère ambition. »

Je vous laisse à penser comment ce discours a été accueilli. Si tout cela est vrai, rien ne sera plus beau, aucune conduite n'aura été plus louable. Mais je penche fort à croire qu'il vaut mieux considérer les actions des hommes que leurs paroles. Je ne veux point cependant m'exposer à porter de faux jugements.

Pendant le séjour d'Espartero, nous avons été témoins d'un spectacle auquel nous étions loin de nous attendre il y a un mois. Des paysans, des soldats carlistes, entraînés dans Pampelune avec des bannières et précédés de tambourins. Christinos, carlistes, tous se pressaient les mains, s'embrassaient; c'était un délire, un débordement de joie qui est d'autant plus remarquable que nos populations sont celles où les haines sont le plus vivaces. Nous en avons donné depuis une vingtaine d'années d'assez tristes preuves.

Le duc de la Victoire nous a quittés dimanche dans la matinée: il se rend à Logrono pour y passer quelques jours auprès de sa famille.

Des frontières, le 25 au matin. — Vous connaissez la capitulation d'Estella, car je vous l'ai déjà annoncée. Voici quelques détails que vous pourrez ajouter. Le 19, quelques soldats de la garnison se mutinèrent contre les chefs, et plusieurs vols furent commis. Six hommes périrent dans ces querelles. Le gouverneur crut le moment favorable pour appeler Espartero, auprès duquel il envoya un émissaire pour lui dire de venir prendre possession de la place.

Le 20 au matin, les christinos entrèrent et les carlistes déposèrent les armes. Des passeports ont été donnés à tous ceux qui en ont demandé. Les cavaliers ont reçu une demi-once par cheval.

Quantité d'officiers ont suivi la route de France.

Le fort de Guebara est toujours bloqué; s'il est pris d'assaut, il n'y aura probablement pas de quartier pour l'ennemi.

— Six généraux en chef se sont succédés dans le commandement de l'armée carliste en Navarre et dans les provinces basses: Zumalacarrégu, qui est mort sur le champ de bataille; Moreno, qui vient d'être assassiné par les siens à Vera; Eguia, Villaréal et l'infant don Sébastien, qui sont réfugiés en France, et Maroto, qui s'est rallié à la cause constitutionnelle.

L'armée de la reine en a eu sept: Saarsfield, assassiné à Pampelune; Valdés, qui commande en ce moment en Catalogne; Quesada, assassiné à Madrid; Rodil, à peu près proscrit; Mina, mort à Barcelonne; Cordova, proscrit en Portugal, et l'heureux duc de la Victoire.

MADRID, le 21 septembre. — Le 18, le ministre de la guerre se présenta au sénat pour lui lire la dépêche du consul de Bayonne, où était annoncée l'entrée en France de don Carlos. La lecture de cette dépêche causa une telle joie dans l'assemblée que, par un mouvement spontané, les membres se félicitèrent les uns les autres et finirent par s'embrasser cordialement. Cela ne vous rappelle-t-il pas le trop célèbre baiser de Lamourette? Nous sommes de véritables plagiaires. Une petite allocution du président a rappelé à l'ordre nos législateurs; il leur a proposé ensuite de nommer une commission pour féliciter S. M. Tout le sénat en corps a voulu se rendre au palais.

La régente ayant fait connaître qu'elle recevrait le sénat le lendemain à trois heures, ce même jour, vers deux heures, les sénateurs se réunirent dans le salon de grande cérémonie et se rendirent au palais. Une cinquantaine de voitures composaient le cortège qui était précédé des massiers, tous revêtus de magnifiques tuniques en velours cramoisi. La régente reçut le sénat assise sur son trône; elle en descendit ensuite et causa familièrement avec tous les membres indistinctement.

Le congrès a eu communication de la même dépêche, et après avoir voté des remerciements au généralissime des armées, il a écouté la lecture d'un projet de loi qui lui constitue un apanage d'un million de réaux de revenus.

Le bruit court aujourd'hui que Cabrera s'est fait proclamer roi d'Aragon, de Valence et de Catalogne, sous la dénomination de RAMON I<sup>er</sup>. Je ne sais à quelle source cette nouvelle a été puisée, et par conséquent je ne vous la garantis point; cependant, de la part de cet homme, rien ne doit surprendre.

Le congrès met peu d'activité dans l'examen de la loi sur les fueros, et le pays s'en ressent beaucoup. Il est à craindre que tous ses autres travaux ne soient entachés de la même lenteur. Cela, joint au peu de sympathie qu'a le cabinet pour cette chambre, ne fera qu'accélérer le moment de sa dissolution.

La reine vient de signer un décret qui ordonne, suivant les désirs d'Espartero, la restitution des biens saisis aux carlistes.

Cette mesure a été prise en conseil des ministres, et tout le monde en a été satisfait.

Séance des cortès du 18 septembre.

La séance est ouverte à midi et demi. Le procès-verbal est lu et adopté. Tous les membres du cabinet sont à leurs bancs.

M. le président accorde la parole au ministère pour une communication.

M. le président du conseil monte à la tribune et lit une dépêche du consul de Bayonne, en date du 14 courant, et reçue le matin par courrier extraordinaire, dans laquelle il lui annonce que le prétendant était entré à Ainhoa à quatre heures vingt minutes, accompagné du sous-préfet; que les Navarrais furent dans une vive indignation quand ils apprirent que don Carlos les avait abandonnés, et qu'enfin Negri, Moreno, Guibelalde et autres chefs venaient d'entrer sur le territoire français.

M. le président: La chambre a entendu cette communication avec la plus vive satisfaction. Il va être donné lecture de la proposition faite à ce sujet par M. Luga; elle est ainsi conçue:

« Je demande que le congrès vote des remerciements au général Espartero et à l'armée qui, sous ses ordres, a achevé les importantes opérations du Nord. »

La proposition est prise en considération à l'unanimité.

M. le ministre de la guerre occupe la tribune et lit un projet de loi en un seul article à peu près ainsi conçu:

La nation, en considération des services rendus par le général Espartero, et principalement du dernier, par lequel il a achevé les grandes opérations du Nord, concède à ce général, comme un témoignage éternel de sa reconnaissance, une portion de biens nationaux suffisante pour lui assurer une rente annuelle d'un million de réaux, biens qui pourront être pris, au choix du général, dans quelque partie que ce soit de la Péninsule.

M. le ministre lit ensuite un autre projet de loi par lequel, et en conformité de l'article 10 du traité de Bergara, la nation reçoit sous sa protection les veuves et les orphelins des chefs dont il est question dans cet article. « Le gouvernement, dit le projet, aura présenté cette déclaration afin d'assurer le sort des veuves et des orphelins. » — Renvoyé aux commissions.

Rapport d'Espartero sur les dernières opérations.

Excellence, Ma communication datée de Tolosa le 8 de ce mois informait votre excellence de la confiance où j'étais de voir le prétendant et le reste des forces qui l'accompagnaient tomber bientôt au pouvoir de l'armée sous mes ordres, ou chercher un asile dans le royaume voisin de France. J'écrivis d'Orozo à votre excellence que, réuni au général Léon, j'allais pénétrer avec trois colonnes dans la vallée d'Ulzama, et me rendre ensuite dans le Bastan; et hier je mandai de Santesteban à votre excellence que le prétendant avait abandonné Elisondo et avait pris la direction d'Urdax où je me trouve.

Décidé à conduire jusqu'à son terme l'opération importante dont ma dépêche de Tolosa entretenait votre excellence, je me suis mis aujourd'hui en marche pour Elisondo, où je me suis emparé de quatre pièces d'artillerie avec leurs attirails, de munitions et d'autres effets de guerre. Après avoir fait prendre quelque repos aux troupes, j'ai continué ma marche, bien qu'il restât à faire quatre lieues de mauvais chemins et à travers un défilé continu. Les hauteurs de la gorge se trouvaient occupées par deux bataillons ennemis qui disputèrent le passage à la colonne de chasseurs qui marchait en tête avec un demi-escadron des hussards de la Princesse.

La première position fut enlevée sans beaucoup de difficultés; mais les ennemis s'étant retirés sur une autre hauteur adossée à la descente du chemin de la gorge, chemin d'un fort difficile accès parce qu'il ne pouvait être flanqué, ils commencèrent un feu très-nourri contre les chasseurs. Je leur donnai aussitôt l'ordre de charger ainsi qu'à un demi-escadron de tirailleurs de hussards, à la tête duquel se mit volontairement son brave colonel, le brigadier Juan de Zabala. A ces charges se joignit immédiatement, autant du moins que le permettait l'apreté du terrain, celle d'une partie de mon escorte qui acheva la déroute de l'ennemi. Celui-ci se précipita sur le village d'Urdax, où se trouvait le prétendant avec les autres forces qui, ne s'attendant pas à une marche forcée de ma part, ni à ce que j'occupasse aussi promptement ces positions formidables, furent obligés de gagner par divers points toute la frontière voisine où ils arrivèrent dans le plus grand désordre et pêle-mêle.

Il est resté sur le terrain quantité d'armes dont les rebelles s'étaient débarrassés pour faciliter leur fuite, quelques morts, des blessés qu'ils ne purent emporter, ainsi que deux pièces de montagne (obusiers de 12) abandonnées, faute de temps, dans ce village.

La frontière n'étant qu'à un quart d'heure de distance seulement, je m'y suis dirigé avec mon escorte et une compagnie. Là, dans une entrevue que j'ai eue avec les autorités françaises

et le colonel du 37<sup>e</sup>, dont le régiment fut chargé du désarmement, je reçus les plus grandes preuves d'estime et de déférence ainsi que la certitude de l'entrée sur le territoire français du prétendant, de sa famille, de sa suite et d'environ 3,500 hommes dont les armes furent aussitôt mises à ma disposition ; il ne me resta à terminer que la remise des chevaux.

Ainsi s'est terminée, excellence, cette glorieuse journée qui, en assurant le bonheur d'une nation si long-temps agitée, a prouvé au monde entier que si à Vergara l'armée sous mes ordres donna le baiser de paix à ceux qui se rallièrent à elle, elle a su aussi, et dans le délai qui lui fut assigné, chasser par la force des armes les rebelles qui se refusèrent à profiter des avantages de la convention.

Que votre excellence daigne porter à la connaissance de S. M. ce mémorable événement, non moins important que celui de Vergara du 31 août dernier, pour la pacification générale, objet de mes vœux, et pour laquelle cette vaillante et fidèle armée a accompli tant de travaux.

Que Dieu garde votre excellence.

Quartier-général d'Urdax, le 14 septembre 1839.

DUC DE LA VICTOIRE.

(Sentinelle des Pyrénées.)

**ORIENT. — BAIE DE BESICHA, 8 septembre.** — La Sublime-Porte, convaincue que les puissances européennes veulent la conservation de l'empire ottoman, n'accèdera pas aux conditions de Méhémet-Ali ; elle ne voudrait accorder à ce dernier que l'Egypte et la souveraineté pour lui seul. Méhémet-Ali a dû refuser, et l'on craint qu'il ne sorte à la fin de la modération qu'il s'est imposée et qu'il ne marche en avant. Il faudra alors intervenir à main armée ; les Russes seuls pourront le faire et s'emparer du Bosphore. Si cette puissance n'a encore rien fait, son inaction doit être attribuée à la Pologne qui ne tarderait pas à se soulever s'il y avait un conflit.

Méhémet-Ali s'obstine à garder la flotte turque jusqu'à ce que Kosrew-Pacha quitte les affaires. D'un autre côté, Kosrew-Pacha soutient que lui seul peut sauver l'état, et il a ordonné de nouvelles levées.

L'amiral Stopford, de retour de Constantinople, a déclaré qu'il emportait avec lui le dernier espoir d'aller remonter les Dardanelles.

Les ambassadeurs ont offert au jeune sultan de faire venir les deux escadres à Constantinople pour lui donner toute la force dont il aurait besoin. Ce dernier aurait paru vouloir accepter ; mais M. de Boutenief a dit énergiquement que, dès l'instant où les escadres remonteraient, il quitterait sa résidence. Cette déclaration a remis les choses dans leur ancien état.

On craint à Alexandrie des mésintelligences entre les marins turcs et les marins égyptiens.

#### ÉCOLE DE LA MARTINIÈRE.

L'école de la Martinière reprendra ses cours le 3 novembre prochain. Conformément au règlement arrêté par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, l'enseignement, confié à

des professeurs d'un mérite justement apprécié, comprendra la chimie appliquée aux arts et spécialement à la teinture, le dessin appliqué aux arts mécaniques, les mathématiques élémentaires, la mécanique et la physique industrielles, la grammaire et l'écriture, la théorie de la fabrication des étoffes.

Toutes les personnes qui désireront faire admettre des élèves à l'école pourront les présenter sans avoir besoin d'aucun intermédiaire ; seulement elles devront remplir les conditions et formalités ci-après :

#### Conditions d'admission.

Les candidats doivent être domiciliés à Lyon ou dans le département du Rhône.

Ils doivent être âgés de 10 ans au moins, ou 14 ans au plus, avoir été vaccinés ou avoir eu la petite-vérole, et jouir d'une constitution saine. Ils doivent savoir lire et écrire, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique appliquées seulement aux nombres entiers.

Les candidats devront se présenter, du 16 au 31 octobre, au secrétariat de l'école (rue des Augustins), pour s'y faire inscrire et pour subir les examens qui constateront qu'ils possèdent les connaissances nécessaires à leur admission.

Le secrétariat de l'école est ouvert tous les jours, à l'exception du jeudi et des jours fériés, depuis 10 heures jusqu'à une heure.

Les anciens élèves de l'école qui désireraient continuer leurs études, sont tenus de renouveler leur inscription au secrétariat de l'école, dans le même délai, afin de connaître le nombre d'élèves qu'il sera possible d'admettre.

#### Pièces à fournir par les candidats.

1<sup>o</sup> La demande de leur admission, faite par leur père, mère ou tuteur, adressée au directeur de l'école ;

2<sup>o</sup> Leur acte de naissance ;

3<sup>o</sup> Un certificat de vaccine ou de petite-vérole ;

4<sup>o</sup> Un certificat de bonne conduite du chef de l'école primaire dans laquelle chaque candidat a reçu sa première instruction ;

5<sup>o</sup> Un engagement pris par les parents de ne détourner, sous aucun prétexte, leurs enfants des cours qu'ils auront demandés à suivre, et de les ramener eux-mêmes à l'école lorsqu'ils auront été dans le cas s'absenter.

#### Prix et primes d'encouragement.

Il y aura, à la fin de l'année scolaire, une distribution solennelle de prix aux élèves qui se seront distingués dans les différents cours de l'école.

Plusieurs primes d'encouragement seront accordées aux élèves, à titre de récompense, pour leur bonne conduite et leur succès dans les études de l'école, et dans les examens d'admission. Ces primes sont spécialement destinées à améliorer le sort des élèves dans leur famille.

#### GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 30 septembre. — Dernière représentation de M. Bocage. — Les Enfants de Lara, drame. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

**AVIS.** — MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

#### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 28 SEPTEMBRE.

| NOMBRE des ACTIONS. | VALEUR NOMINALE. | INTÉRÊTS ou dividend. payables. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ. | DERNIER PRIX FAIT. | COURS DU JOUR. |
|---------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|----------------|
| 1,500               | 1,000            | Juin et Déc.                    | Ecl. au gaz, C <sup>e</sup> Per.        | 2,180              |                |
| 1,000               | 700              |                                 | Eclair. gaz, St-Etie.                   | 1,150              |                |
| 350                 | 600              |                                 | Eclair. au gaz Gren.                    | 1,050              |                |
| 500                 | 750              |                                 | Ecl. au gaz S.-et-L.                    | 950                |                |
| 400                 | 700              |                                 | Eclair. gaz (Dijon)                     | 650                |                |
| 3,000               | 750              |                                 | Eclair. au gaz, trois villes du Midi    |                    |                |
| 1,740               | 600              |                                 | Eclair. gaz (Turin)                     | 700                |                |
| Illimité.           | 1,000            | Idem.                           | C <sup>e</sup> gén. m. R.-de-G.         | 790                |                |
| Idem.               | 1,000            | Idem.                           | C <sup>e</sup> des mines de l'Un.       | 975                |                |
| Idem.               | 1,000            | Idem.                           | Soc. civ. d'act. min. de houille        | 750                |                |
| 1,500               | 800              | Idem.                           | Min. Grang. et Cul.                     |                    |                |
| 4,000               |                  |                                 | C <sup>e</sup> des mines Thiol.         |                    |                |
| 1,000               | 1,000            |                                 | C <sup>e</sup> génér. des Tréf.         | 660                |                |
| 320                 | 5,000            | Décembre.                       | Bat. à vap. de Lyon à Arles             |                    |                |
| 500                 | 4,000            | Jan. et Juil.                   | Soc. Lyon. bat. à vap.                  |                    |                |
| 134                 | 5,000            | Idem.                           | Gondoles à vap. sur Saône, marc.        |                    |                |
| 4,500               | 1,000            | par trimestr.                   | Ponts sur le Rhône                      |                    |                |
| 450                 | 2,000            | Idem.                           | Pont de la Feuillée                     | 2,265              |                |
| 300                 | 2,000            | Idem.                           | Pont Seguin                             | 1,700              |                |
| 220                 | 2,000            |                                 | Pont de l'Île-Barbe                     | 1,500              |                |
| 1,800               | 1,000            |                                 | Pont et gare de Vaise                   | 1,130              |                |
| 6,000               |                  |                                 | Canal de Givors                         |                    |                |
| 2,200               | 5,000            | Jan. et Juil.                   | Che. de fer, Lyon à St-Etienne          | 4,900              |                |
| 240                 | 5,000            | par an.                         | Moulins à v. de Per.                    | 5,000              |                |
| 800                 |                  | Juin et Déc.                    | Fonder. (Loi. Ard.)                     | 16,000             |                |
| 800                 | 1,000            |                                 | Tréfilerie et forges de Belmont (Isère) | 1,200              |                |
| 2,000               | 1,000            | Idem.                           | Banque de Lyon                          | 1,910              |                |
| 700                 | 750              |                                 | Caisse C <sup>e</sup> de best.          |                    |                |
| Illimité.           | 500              | 30m. et 50s.                    | Omnium                                  |                    |                |
| 2,000               | 500              |                                 | Soc. river. d'assur.                    | 520                |                |
| 800                 | 500              |                                 | Rhône supérieur                         |                    |                |

#### BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| Trois pour cent . . . . .      | 81 5   |
| Quatre pour cent . . . . .     |        |
| Cinq pour cent . . . . .       | 110 65 |
| Actions de la banque . . . . . | 2790   |

## Feuille d'Annonces.

#### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, Quai de Bondy, n<sup>o</sup> 165.

Le jeudi 3 octobre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente forcée et aux enchères d'un fonds de café situé aux Brotteaux, place Louis XVI, et cours Morand, maison Saint-Olive.

Ce café dépend de la faillite de M. Jean-Baptiste Gayde ; il est garni de tout ce qui est nécessaire pour son exploitation. Le bail expire le 24 juin 1844.

La vente sera faite à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

Mise à prix : 1,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et de l'inventaire des objets mobiliers dépendant de l'établissement. (1587)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, Quai de Bondy, n<sup>o</sup> 165.

Le mardi 15 octobre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, il sera procédé à la vente aux enchères d'un terrain situé à Sainte-Foy-lez-Lyon, de la contenance de 25 ares 86 centiares.

Ce terrain est très-propice pour la construction d'une maison d'agrément ; il se trouve sur le versant du coteau. On découvre toute la ville de Lyon, la Saône, le Rhône et les plaines du Dauphiné jusqu'aux Alpes. Les omnibus d'Oullins passent au pied de l'escalier qui conduit à la propriété.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, ou à M. Jacquy, propriétaire à Sainte-Foy. (1581)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MISSOL, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, n<sup>o</sup> 25.

A VENDRE A L'AMIABLE ou aux enchères publiques.

Le mardi huit octobre, à dix heures du matin.

Un beau moulin amarré au port de Vassieux, sur le Rhône, au-dessus du faubourg de Bresse, et appartenant à M. Joseph Vachon, fils d'Antoine.

Ce moulin à deux tournants, monté à double harnais, avec nettoyage moderne, et tous ses agrès en bon état, est d'un produit net de 5 à 6,000 fr. ; sa mouture moyenne est de 40 à 45 sacs par jour.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Missol. (1578)

#### ANNONCES DIVERSES.

(6770) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(6804) A VENDRE. — Cheval et voiture de voyage, en très-bon état et prêts à partir. S'adresser rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 9, au portier.

(6801) A LOUER à la Noël prochaine. — Magasin, arrière-magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, et cave, rue Dubois, 6. S'adresser au magasin de draperie.

(6809) A VENDRE de suite. — Un ancien fonds de cabaret, situé à la Guillotière, à l'angle de la rue de l'Épée et du cours Bourbon, ayant pour enseigne : Café de la Nouvelle-France. — S'y adresser.

Une femme jeune, qui appartient à une bonne famille, désirerait trouver une place de nourrice, soit à la ville, soit à la campagne.

S'adresser à M. Bacot, avocat, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 7, au 1<sup>er</sup>.

(6788) On demande deux commis pour le placement de divers ouvrages littéraires. On accordera une remise avantageuse et quelques émoluments fixes.

S'adresser au Bureau des Publications, rue des Marronniers, n<sup>o</sup> 7, au 1<sup>er</sup>.

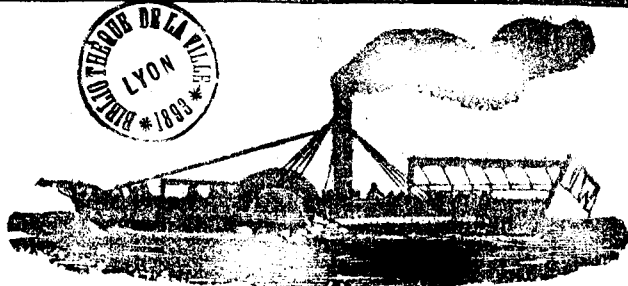
### PATE PECTORALE

ET

SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE, Contre les rhumes, catarrhes, enrouements, asthmes, coqueluches et les irritations de poitrine.

**RACAHOUT**  
DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames et des enfants. Dépôt à la pharmacie des Célestins, place des Célestins, à Lyon. (3922-945)



**BATEAUX A VAPEUR**  
DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n<sup>o</sup> 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)

(6795) On désire trouver un commis qui connaisse la bonneterie. S'adresser à M. Foity fils, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 40.

(6758) LAIT D'ARABIE

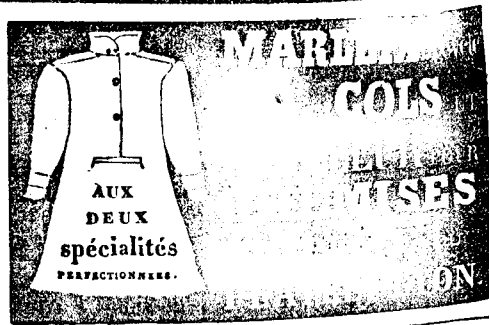
Pour teindre les cheveux et la barbe en douze nuances. — Le seul dépôt à Lyon est chez M. Bonnardet, marchand-quincaillier, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 9, où l'on trouve également l'EAU PHÉNOMÉNALE pour teindre les cheveux seulement à la minute et en toutes nuances.

### MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12. (2102)



**BATEAUX A VAPEUR**  
DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,

PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, LE CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.